



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**N° Spécial**

**08 Février 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCPAT du 08 Février 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Avis</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL</b>	<b>Page</b>
DCPPAT- N° 2018-11	01.02.2018	Avis d'arrêté préfectoral par lequel la société Clichy Energie Verte, représentée par son Directeur, a été mise en demeure de respecter les conditions d'exploitation des installations classées qu'elle exploite à CLICHY-LA-GARENNE, 21 rue Fournier.	3
DCPPAT- N° 2018-18	06.02.2018	Avis d'arrêté préfectoral par lequel la société Enertherm, représentée par son Directeur, a été mise en demeure de respecter les conditions d'exploitation des installations classées qu'elle exploite à COURBEVOIE 2, rue d'Alençon.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**Avis d'arrêté préfectoral DCPPAT n° 2018-11 du 1er février 2018, par lequel la société Clichy Energie Verte, représentée par son Directeur, a été mise en demeure de respecter les conditions d'exploitation des installations classées qu'elle exploite à CLICHY-LA-GARENNE, 21 rue Fournier.**

Par arrêté DCPPAT n° 2018-11 du 1er février 2018, le Préfet des Hauts-de-Seine a mis en demeure le représentant de la société Clichy Energie Verte, dont le siège social est situé à Noisy-le-Grand, 10 allée Bienvenue Immeuble Horizon 1, de respecter les conditions d'exploitation applicables relatif à ses installations situées à CLICHY-LA-GARENNE, 21 rue Fournier .

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Réglementation et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement et des Installations Classées.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de CLICHY-LA-GARENNE, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**Avis d'arrêté préfectoral DCPPAT n° 2018-18 du 6 février 2018, par lequel la société Enertherm, représentée par son Directeur, a été mise en demeure de respecter les conditions d'exploitation des installations classées qu'elle exploite à COURBEVOIE 2, rue d'Alençon.**

Par arrêté DRE n° 2018-18 du 6 février 2018, le Préfet des Hauts-de-Seine a mis en demeure la Société ENERTHERM, dont le siège social est situé à Courbevoie, 2, rue d'Alençon, de respecter les conditions d'exploitation applicables à ses installations situées à Courbevoie 2, rue d'Alençon.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Réglementation et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement et des Installations Classées.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de COURBEVOIE, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>